



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 28 octobre 2019, s'est réuni le 6 novembre 2019 à 18 heures, salle du Conseil de la Communauté, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :

En exercice :	49
Présents :	41
Votants :	45
Secrétaire de séance :	Juliette PASQUIER

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO :	Anne BORRY, Jean-Luc EVENNOU
BANNALEC :	Yves ANDRE, Marie-France LE COZ, Marcel JAMBOU, Anne-Marie QUENEHERVE
BAYE :	Pascal BOZEC
CLOHARS-CARNOËT :	Jacques JULOUX, Anne MARECHAL
GUILLIGOMARCH :	Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX :	André FRAVAL
LOCUNOLÉ :	Corinne COLLET
MELLAC :	Bernard PELLETER, Nolwenn LE CRANN, Christophe LESCOAT
MOËLAN-SUR-MER :	Marcel LE PENNEC, Pascale NEDELLEC, Renée SEGALOU, Alain JOLIFF, Gwenaël HERROUET
QUERRIEN :	Jean-Paul LAFITTE, Juliette PASQUIER
QUIMPERLÉ :	Michaël QUERNEZ, Danièle KHA, Patrick TANGUY, Marie-Madeleine BERGOT, Daniel LE BRAS, Cécile PELTIER, Michel FORGET
RÉDÉNÉ :	Jean LOMENECH, Yves BERNICOT
RIEC-SUR-BÉLON :	Sébastien MIOSSEC, Edith JEAN, Claude JAFFRE
SAINT-THURIEN :	Joël DERRIEN
SCAËR :	Jean-Yves LE GOFF, Danielle LE GALL, Didier LE DUC, Jean-Michel LEMIEUX
TRÉMÉVÉN :	Roger COLAS, Lénaïc ROBIN

ABSENTS EXCUSES :

Denez DUIGOU (CLOHARS), Catherine BARDOU (CLOHARS), Jeanne-Yvonne GOURLAOUEN (LE TREVOUX), Loïc TANDE (LOCUNOLE), Christophe RIVALLAIN (MOELAN), Martine BREZAC (QUIMPERLE), Erwan BALANANT (QUIMPERLE), Lorette ROBERT-ROCHER (REDENE)

POUVOIRS :

Denez DUIGOU (CLOHARS) a donné pouvoir à Jacques JULOUX (CLOHARS)
Jeanne-Yvonne GOURLAOUEN (LE TREVOUX) a donné pouvoir à André FRAVAL (LE TREVOUX)
Christophe RIVALLAIN (MOELAN) a donné pouvoir à Pascale NEDELLEC (MOELAN)
Lorette ROBERT-ROCHER (REDENE) a donné pouvoir à Jean LOMENECH (REDENE)

DCC2019-212

POLITIQUES PUBLIQUES COMMUNAUTAIRES
5-DECHETS

**Approbation de la demande d'aide exceptionnelle au démarrage de l'association
RETRITOUT (annexe)**

L'association Retritout s'inscrit dans le cadre du développement durable, par le réemploi, la réutilisation ou le recyclage des déchets et par la sensibilisation de la population aux impacts du mode de consommation sur l'environnement. Elle développe également une économie sociale, solidaire et circulaire, par la formation, la gestion d'une filière professionnelle de collecte, de valorisation et de traitement des objets réemployables et réutilisables dans la perspective de les revendre à prix modique ou de les démanteler en vue de les recycler. L'association a également vocation à créer de l'emploi sur le territoire. Retritout a ainsi ouvert une recyclerie début octobre 2019 à Mellac.

L'association a fait parvenir une demande de subvention d'un montant de 20 000 € à Quimperlé communauté. Il s'agit d'une aide exceptionnelle liée aux dépenses nécessaires au démarrage de l'activité.

Dans ce contexte, le conseil communautaire est invité à :

- APPROUVER la demande d'aide exceptionnelle de l'association RETRITOUT pour un montant de 20.000€
- AUTORISER le président à signer la convention relative au versement de cette aide.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APPROUVE la demande d'aide exceptionnelle de l'association RETRITOUT pour un montant de 20.000€
- AUTORISE le président à signer la convention relative au versement de cette aide.

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

Sébastien MIOSSEC

AIDE EXCEPTIONNELLE AU DEMARRAGE ASSOCIATION RETRITOUT – RECYCLERIE

ENTRE

Quimperlé Communauté, sise 1 rue Andreï Sakharov - 29300 QUIMPERLE, représentée par son Président, Monsieur Sébastien MIOSSEC, autorisé par délibération du Conseil Communautaire en date du 6 novembre 2019,

ET

L'association Retritout, sise rue Eugène LOREC – 29380 BANNALEC, représentée par un Conseil Collégial composé de 8 personnes.

PREAMBULE

L'association Retritout s'inscrit dans le cadre du développement durable, par le réemploi, la réutilisation ou le recyclage des déchets et par la sensibilisation de la population aux impacts du mode de consommation sur l'environnement. Elle développe également une économie sociale, solidaire et circulaire, par la formation, la gestion d'une filière professionnelle de collecte, de valorisation et de traitement des objets réemployables et réutilisables dans la perspective de les revendre à prix modique ou de les démanteler en vue de les recycler. L'association a également vocation à créer de l'emploi sur le territoire.

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention porte sur une aide exceptionnelle liée aux dépenses nécessaires au démarrage de l'activité.

L'aide financière de Quimperlé Communauté n'a pas vocation à être pérenne, l'association devra être financièrement autonome.

ARTICLE 2 : MONTANT DE L'AIDE

La subvention allouée au titre de l'année 2019 par Quimperlé Communauté à l'association Retritout s'élève à 20 000€.

ARTICLE 3 : MODALITES DE VERSEMENT

La subvention sera créditée sur les comptes de l'association selon les procédures comptables en vigueur, en un versement, après la signature de la présente convention.

ARTICLE 4 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention vaut pour l'année 2019. Elle prendra effet à compter de sa signature par les deux parties.

ARTICLE 5 : CONTROLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

L'association s'engage à fournir à Quimperlé Communauté :

- Les résultats de l'exercice 2019
- Le budget prévisionnel pour les années 2020 et 2021
- Les rapports d'activité annuels

De plus, l'association Retritout, en tant qu'acteur du territoire dans la prévention des déchets, se verra solliciter ponctuellement par Quimperlé communauté pour participer à des actions de sensibilisation menées par la collectivité auprès des usagers sur cette thématique du réemploi.

ARTICLE 6 : RESILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait en 2 exemplaires à Quimperlé, le

Le Président de Quimperlé Communauté,

Sébastien MIOSSEC

Le Conseil Collégial,

Morgane BEREZIAT
Benoit CHEVALIER
Carine FREY
Anne JOUNIER
Julien MARIN
Brice MATHEY
Brigitte MORLEC
Philippe TITON